



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Accès direct aux soins en orthophonie : Bien loin d'un danger, c'est un parcours de soins simplifié pour une coordination renforcée entre professionnels de santé**

Depuis l'adoption par l'assemblée nationale d'un article proposant « l'accès direct » pour certaines professions de santé dont les orthophonistes dans le PLFSS 2022, les communiqués de presse de certaines organisations médicales visant à dénoncer les expérimentations se multiplient.

Ces réactions d'un autre temps, s'appuyant sur une vision verticale du rapport prescripteur/ prescrit, agitent des peurs injustifiées. Elles ne reposent que sur la méconnaissance du projet, pourtant exposé – la FNO le rappelle- à tous les syndicats représentatifs des médecins depuis plusieurs années, et notamment rappelé lors du vote d'un article non limitatif, lors de la loi Rist en avril dernier. Ces communications nient la réalité du rapport médecin/orthophoniste/patient sur le terrain.

La FNO rappelle que l'accès direct aux soins s'inscrit dans un projet global pour essayer de faciliter l'accès aux soins en orthophonie. [20 propositions](#) ont été présentées au ministre de la Santé, certaines ont déjà été mises en œuvre et c'est un déploiement de toutes ces actions qui permettra à plus de patients d'être pris en soins en orthophonie.

La FNO rappelle que dans son projet présenté aux syndicats médicaux et aux tutelles :

- L'accès direct ne sera pas exclusif; l'accès avec prescription sera toujours possible.
- L'accès direct tel que proposé par la FNO est sécurisé pour le patient en préservant l'avis médical. Le compte rendu au médecin de bilan orthophonique est déjà obligatoire depuis 2002.
- l'accès aux soins orthophoniques sans diagnostic médical préalable dans un grand nombre de cas est une réalité de terrain depuis plus de 20 ans. La réalité du parcours de soins n'a entraîné aucun risque pour les patients ; ce parcours est basé sur la coordination de soins et sur une expertise reconnue.
- L'orthophoniste souhaite continuer à agir dans ses domaines de compétences : aucune délégation ou transfert de tâches n'est réclamé par la profession.
- Les orthophonistes orientent massivement les patients vers des examens complémentaires (via leur médecin traitant) chez des médecins spécialistes et particulièrement pour des examens ORL.
- Actuellement, près de 20 % des prescriptions médicales de bilan orthophonique que les orthophonistes sont réglementairement tenus de réaliser ne sont pas nécessaires et relèvent d'un mauvais adressage.

La FNO s'étonne que l'interdisciplinarité et la juste reconnaissance des compétences autonomes de chaque professionnel aient encore besoin d'être argumentées et défendues, malgré la réalité des coopérations et de l'évolution des organisations des soins sur le terrain.

À une ère où le patient est devenu central dans le soin, où chaque professionnel de santé peut contribuer à ce qu'il agisse au mieux pour sa santé, à une ère où les actions de prévention, d'information, d'éducation, permettent à chacun de jouer son rôle, les professionnels de santé peuvent travailler en bonne entente. Le médecin généraliste comme les autres spécialités médicales sont indispensables et doivent rester « pivots » du système.

La FNO rappelle qu'il est temps de fluidifier les parcours de soin pour le bénéfice du patient.

La FNO soutient les médecins généralistes et spécialistes dans leur combat pour une juste reconnaissance de leur profession, une juste valorisation de leurs actes et de leurs missions.

Mais cette juste reconnaissance et cette valorisation des médecins, difficile à obtenir en effet, ne doit pas se faire au détriment des autres professionnels de santé ni passer par une dévalorisation et une pénalisation des « prescrits » par les prescripteurs.

La FNO appelle au contraire toutes les organisations représentatives des professionnels de santé à être unies et à se battre ensemble pour faire reconnaître justement les compétences spécifiques à chaque profession et pour qu'elles soient valorisées à leur juste niveau.

**Présentation de la FNO :** Syndicat professionnel qui fédère 8 200 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

**Contacts presse :** Anne DEHÊTRE – 06 78 12 51 48, présidente de la FNO

